

Brochure n° 3138

Convention collective nationale
IDCC : 184. – IMPRIMERIES DE LABEUR
ET INDUSTRIES GRAPHIQUES

AVENANT DU 2 FÉVRIER 2011
RELATIF À LA CLASSIFICATION ET AUX SALAIRES
DANS LA BRANCHE RELIURE-BROCHURE-DORURE

NOR : ASET1151373M
IDCC : 184

Après examen de la proposition d'élargissement du système de classification actuellement en vigueur dans notre branche pour la catégorie des cadres, les parties conviennent :

1. Modification de la grille de classification de la catégorie cadre en modifiant le niveau A et en créant deux niveaux, A1 et A2, définis comme suit :
 - niveau cadre débutant A1, possédant les connaissances théoriques requises mais n'ayant pas une expérience professionnelle réelle ;
 - niveau cadre A2, cadre ayant 18 mois d'ancienneté en tant que cadre A1, participant à l'élaboration des objectifs dans son domaine d'activité et participant à la réalisation de ceux-ci.
2. Intégration de ces niveaux dans la grille des rémunérations mensuelles conventionnelles minimales en fonction de cette modification, selon tableau joint en annexe.

Le présent accord entrera en vigueur le 1^{er} mars 2011.

Les partenaires signataires conviennent de demander l'extension du présent accord.

Fait à Paris, le 2 février 2011.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisation patronale :

Chambre syndicale nationale de la reliure-brochure-dorure.

Syndicats de salariés :

FC CFTC ;

IP CFE-CGC.

ANNEXE

**Rémunérations mensuelles conventionnelles minimales
applicables au 1^{er} mars 2011**

(En euros.)

ÉCHELON	MONTANT (Base 152,25 heures)
Groupe I. – Agents de production	
A. – Agents d'exécution :	
Echelon A1	1 371,00
Echelon A2	1 371,00
Echelon A3	1 386,00
B. – Opérateurs de production :	
Echelon B1	1 409,00
Echelon B2	1 425,00
Echelon B3	1 440,00
C. – Conducteurs :	
Echelon C1	1 465,00
Echelon C2	1 541,00
Echelon C3	1 724,00
Echelon C4	1 906,00
Groupe II. – Agents administratifs ou technico-commerciaux	
Niveau A	1 371,00
Niveau B	1 425,00
Niveau C	1 541,00
Groupe III. – Encadrement	
Maîtrise. – Technique :	
Niveau AMT A	1 704,00
Niveau AMT B	2 084,00
Niveau AMT C	2 459,00
Cadres :	
Niveau A1	1 896,00
Niveau A2	2 200,00
Niveau B	2 555,00
Niveau C	3 316,00